

Misant sur la prévention et la sécurité, les autorités proposent une certification pour les fêtes et festivals

Un label pour s'amuser en sécurité

« NICOLAS MARADAN

Prévention » L'esprit Woodstock, ou l'alliance éruptive du rock à fleurs et des drogues de synthèse, a vécu. Désormais, la fête se veut responsable. «Faire la fête, c'est bon pour la santé», admet Anne-Claude Demierre. «Mais de tels événements peuvent aussi encourager la consommation d'alcool et les situations à risques», nuance la ministre fribourgeoise de la Santé.

Le remède des autorités, présenté hier lors d'une conférence de presse: un label dénommé Smart event et dont l'octroi s'accompagne d'exigences en matière de sécurité ou de prévention. «Il faut que les parents puissent être sereins quand leur réveil indique deux heures du matin et que leurs enfants ne sont toujours pas rentrés à la maison», illustre le préfet de la Gruyère Patrice Borcard.

Comme les Valaisans

Cette démarche est le fruit de quatre ans de travaux. «Nos collaborateurs ont mis les pieds dans les copeaux. Ils sont allés sur le terrain pour voir ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas», insiste Fanny Hermann, représentante de l'association REPER active dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention. Fribourg s'est notamment inspiré du label Fiesta, mis en place en 2005 dans le canton du Valais. «Nous nous sommes dit que si les Valaisans pouvaient y arriver, nous le pouvions aussi», sourit Fanny Hermann.

Concrètement, les organisateurs de fêtes ou de festivals peuvent, sur une base volontaire, s'inscrire en remplissant un formulaire en ligne et



Le but du nouveau label est d'assurer la sécurité de tous les fêtards. Alain Wicht-archives

sélectionner une liste d'engagements à tenir, certains obligatoires, d'autres facultatifs. Comme prévoir un accès pour les personnes à mobilité réduite, proposer aux visiteurs un moyen de rentrer ensuite chez eux en toute sécurité ou bannir les publicités incitant à la consommation d'alcool.

En échange, les organisateurs bénéficieront d'une aide matérielle comme le prêt de bracelets indiquant l'âge des fêtards (pour éviter par exemple la distribution d'alcool fort aux mi-

«Nos collaborateurs ont mis les pieds dans les copeaux»

Fanny Hermann

neurs) ou de conseils. «Beaucoup d'organisateurs sont désarmés face à la pile de documents qu'ils doivent remplir», observe Patrice Borcard. Coût annuel du label: 250 000 francs, dont 40% seront payés par le canton. Le solde sera pris en charge notamment par le Fonds pour la lutte contre les toxicomanies et la Loterie romande.

Déjà deux manifestations

Ce sont ensuite les préfectures qui délivreront le label. «Sauf celle du district du Lac qui n'a

pas souhaité s'associer à la démarche», précise Patrice Borcard. Pourquoi? «Je pense qu'il n'est pas souhaitable que cela soit la même instance qui décerne l'autorisation légale d'organiser une manifestation, qui est obligatoire, et le label, qui est facultatif. Ce sont deux choses distinctes. Je trouverais préférable que cela soit une autre instance qui s'en charge, comme l'association REPER», estime Daniel Lehmann, préfet du Lac, qui précise néanmoins que «le

lancement de ce label est une très bonne chose».

Deux manifestations – Marly-Folies, qui a lieu début juin, et le Giron des musiques de la Sarine organisé la semaine prochaine à Estavayer-le-Gibloux – ont déjà reçu le label. Et plusieurs autres tentent actuellement de l'obtenir. Afin de s'assurer que les engagements pris soient respectés, l'association REPER et la police effectueront des visites en amont et pendant les manifestations. »

La caisse de pension de l'Etat suscite l'inquiétude

Grand Conseil » La situation de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg (CPPEF) inquiète les députés. Les projections de rendement ne sont pas bonnes et le degré de couverture (73,3%) ne respecte pas la feuille de route prévue pour atteindre 80% en 2052, ainsi que le veulent les exigences fédérales. Sans oublier que le taux d'intérêt technique actuellement fixé à 3,25% pourrait baisser d'un point (*La Liberté* du 4 mai). A la clé, une note de plusieurs centaines de millions de francs et des décisions douloureuses à prendre.

«Il est urgent d'agir, avant que les dégâts ne soient plus supportables», a plaidé hier devant le Grand Conseil Romain Collaud (plr, Cottens). Pour lui, il convient notamment de rapidement passer du système de la primauté des prestations à celui de la primauté des cotisations. Emanuel Waeber (udc, Heitenried)

acquiesce: «Cela coûtera cher au canton, mais ce changement s'impose». La pilule passe mal chez Christian Ducotterd (pdc, Grolley), qui ne voit pas pourquoi le contribuable – qui cotise déjà pour sa propre retraite – devrait passer deux fois à la caisse!

De son côté, Georges Godel a d'abord tenu à rassurer le plénum. «La situation est sous contrôle», a affirmé le directeur des Finances cantonales. «Des mesures immédiates ne sont pas nécessaires.» Mais des mesures seront prises. Trop tôt pour savoir lesquelles. «Un groupe de travail planche là-dessus. Je présenterai nos propositions probablement en septembre.» Il convient d'aller vite certes, mais également de laisser du temps au temps, a déclaré le ministre. Qui confirme que les changements n'interviendront pas avant le 1^{er} janvier 2019. » **PATRICK PUGIN**

Le service informatique licencie

Administration » L'Etat de Fribourg doit faire sa révolution digitale. Cela ne se fera pas sans mal: dix postes devront être supprimés au Service de l'informatique et des télécommunications.

Le Service de l'informatique et des télécommunications (SITel) de l'Etat de Fribourg est en pleine mutation. Exemple: en dix ans, le nombre de ses employés a doublé alors que le volume de données traité a été multiplié par mille. Alors, pour continuer à être efficace, le SITel doit amorcer aujourd'hui sa «révolution digitale», selon les mots de son chef Michel Demierre.

Une conversion qui ne se fera pas sans mal. Sur les 137 équivalents plein-temps que compte actuellement le service, quatre postes seront supprimés et six seront transformés, indique un communiqué de presse. Dans les faits, huit personnes seront licenciées (elles bénéficieront de

mesures sociales) et deux autres prendront dès l'an prochain une retraite anticipée. «Il s'agit de collaborateurs occupant des fonctions administratives, sans compétences informatiques, ou travaillant dans des domaines de niche technologique qui seront abandonnés», détaille Michel Demierre, dont le service vient de s'installer dans ses nouveaux locaux à Givisiez.

10 postes

Les emplois qui doivent être supprimés au SITel

De nouveaux employés seront engagés, notamment des personnes au bénéfice d'une expertise dans le domaine des nouvelles technologies. Car les défis futurs sont énormes pour le SITel. «Dans dix ans, l'entier des prestations de

l'Etat sera digitalisé. Par exemple, tous les citoyens disposeront d'un livret de santé électronique», prédit son chef, évoquant un «Fribourg 4.0». Un centre de compétence en matière de sécurité sera également créé.

Cette annonce de licenciements fait néanmoins bondir le Syndicat des services publics (SSP), qui réagit par le biais d'un communiqué de presse. «Les conséquences pour les employés concernés sont dramatiques. Certains d'entre eux ont travaillé durant plusieurs dizaines d'années au SITel», vitupère le syndicat, pour qui le gouvernement fribourgeois agit avec ses employés comme avec des mouchoirs qu'il jette quand il n'en a plus besoin.

Le SSP demande au Conseil d'Etat d'annuler les suppressions de postes prévues et d'ouvrir des négociations pour discuter de l'avenir du service. »

NICOLAS MARADAN

Enquête sur les abus sexuels du Père capucin

Eglise » La commission d'enquête indépendante chargée d'examiner les abus sexuels d'un Père capucin sur le Fribourgeois Daniel Pittet a commencé ses travaux. Les résultats devraient être disponibles dans quelques mois. Les faits sont prescrits.

Font partie de la commission l'avocat et ancien juge cantonal Alexandre Pappaux, le professeur d'histoire contemporaine Francis Python et le professeur d'histoire du droit et des religions Yves Mäusen. Ils disposent d'un accès complet aux archives des capucins et à celles du diocèse Lausanne-Genève-Fribourg, selon un communiqué de la Province suisse des capucins diffusé hier.

Daniel Pittet a publié en février un témoignage sur son calvaire d'enfant violé. Agé aujourd'hui de 76 ans, son abuseur vit dans un couvent de capucins en Suisse alémanique. Il n'a pas passé un seul jour en prison. Sa seule sanction a été une peine de deux ans et demi avec sursis, pour des abus sur son neveu et sur un autre enfant dans les années 1990. Ce jugement a été rendu en 2012 par le Tribunal de grande instance de Grenoble. Tous les faits sont désormais prescrits. » **ATS**